

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN
24, RUE HAUTE
1300 WAVRE

NOVEMBRE 1983



Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Prochaine réunion du club : jeudi 17 novembre à partir de 19 H 30 au local habituel "Café de la Paix" place du Sablon à Wavre.

Carnets à choix et échanges

Réalisations inter-membres à partir de 20 H 30 (pages 3, 5 et 7). Les lots sont exposés à partir de 19 H 30.

M P Jottard distribuera les nouveautés.

Tombola gratuite et tombola payante animées par Joseph Hoeyenbrugge et Francis Lamberg.

Lots de la tombola payante

Belgique N° 1096-1101 Centenaire de la Croix-Rouge	1.000 Fr xxx
Belgique N° 1122-24 Florales gantoises	175 Fr xxx
Belgique N° 1557-60 Philanthropique 1970	70 Fr xxx
Belgique N° 1108-10 Audenarde-Pape Adrien VI	80 Fr xxx
Belgique N° 1121 Journée du timbre 1960	65 Fr xxx
Luxembourg N° 957-58 (4)	18 Fr Fr xxx
Congo N° 372-81 Indépendance	100 Fr xxx
Egypte N° 237;392;457;471;508;598;633;639;652;659;662;664	10,85 Fr Fr xxx
Congo N° 666	35 Fr 0
Allemagne fédérale N° 72 à 878 en carnet à choix	1.650 Fr

PETITES ANNONCES

Recherche anciennes cartes-vues de WAVRE & MELLET

Recherche de la collection Folklore belge Côte d'or lère série N° 4 - 9 - 15 - 17 - 30 - 41 - 48 - 54 - 64 - 65 - 70 - 71 - 74 - 75 - 106 - 113 et 121

Recherche de la collection Côte d'or Reine Astrid : lère série N° 6 - 2e série 19 - 22 et 24; 3e série N° 6 - 9 - 11 ; 4e série N° 4 - 6 - 7 - 10 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16

Guy OTTEN, rue haute, 24 1300 WAVRE Tél 010/22.25.12

BEAU SUCCES DE NOTRE JOURNEE D'ECHANGES

Suivant une habitude déjà bien ancrée, notre club organise, chaque année, le troisième dimanche d'octobre, une Journée d'échanges consacrée à tous les genres de collections.

Cette journée s'est tenue en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Quelque cent cinquante mètres de tables avaient été installés. Ils furent tous occupés par des amateurs ou des négociants présentant des timbres-poste mais aussi et principalement des cartes postales anciennes.

Plus de trois cents collectionneurs et unecentaine d'exposants ont fréquenté cette bourse. Ils venaient des quatre coins du pays. Le comité a toutefois dû regretter l'absence de nombreux membres du club... tant pour l'arrangement de la salle que pour la visite de la bourse.

Dès à présent nous pouvons signaler que la Xe Journée d'échanges aura lieu le dimanche 21 octobre 1984.

G. O.

SERVICE DES NOUVEAUTES

Les inscriptions pour les abonnements aux nouveautés seront prises lors des réunions de novembre et décembre. Les provisions à verser sont de : 3.000 Fr pour la France complète; 2.000 Fr pour Europa; 1.500 Fr pour la France timbres-poste; 1.000 Fr pour Monaco et 500 Fr pour chacun des autres pays.

La limite des inscriptions est fixée au 31 décembre 1983. On peut également verser au CCP 000-0795064-52 de M.P. Jottard, Wavre pour le 31 décembre au plus tard.

T O U S les abonnés au service "Nouveautés" sont priés de faire connaître leurs décisions pour 1984 quant à ce service. Sans nouvelles de votre part, vous serez considéré comme renonçant aux nouveautés pour 1984. Mettez-vous donc en règle dès aujourd'hui.

COTISATIONS

La cotisation pour 1984 est fixée à 300 Fr. Toutefois, une somme de 150 Fr sera remboursée aux membres qui compteront au moins cinq présences au cours de l'année 1984. Pour les moins de 25 ans, la cotisation est de 200 Fr avec remboursement de 100 Fr après 5 présences. Les cotisations seront renouvelées en novembre, décembre et janvier. On peut également verser au Cpte 654-0002229-3° "Cotisations - Club philatélique de Wavre".

SOUPER DU CLUB PHILATELIQUE

Le 17e souper gastronomique du club philatélique aura lieu le samedi 3 décembre à partir de 19 H 30 au restaurant "Le Grand duc", rue des fontaines à Wavre.

MENU

- Apéritif
- Assiette norvégienne
- Coquilles Saint Jacques gratinées aux épinards
- Gigot d'agneau jardinière gratin dauphinois
- Omelette sibérienne
- Café

Participation : 1.100 Fr par personne tout compris (apéritif, repas, vins, service et TVA).

Inscriptions jusqu'au samedi 26 novembre auprès de M. P. Jottard.

On peut s'inscrire en virant au CCP 000-0795064-52 de M. P. Jottard, Wavre.

- 3 -

REALISATIONS INTER MEMBRES DU
JEUDI 17 NOVEMBRE 1983

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	82	xxx	500	300	
2		112a bronze	xxx	3000	1800	
3		183;418A-26;568-72	xxx	193	120	
4		183;299-300;384;826;996	xxx	245	150	
5		239 variété BELGIQU F	xxx	210	150	
6		568-72;601;670-73	xxx	235	145	
7		601	xxx	110	65	950
8		811	xxx	50	30	
9		832-33	xxx	600	390	
10		847 (2 nuances)	xxx	300	180	
11		925a	xxx	950	500	
12		1027 B phosphore	xxx	50	30	
13		1747-48; 1753-55 pap blanc	xxx	205	125	
14		1198-203	xxx	425	270	
15		1267 C	xxx	175	105	
16		1677-82	xxx	550	350	
17		BF 10-10A	xxx	1600	1000	
18		BF13-14 Monogramme passage clouté	xxx	415	250	
19		BF 17	xxx	260	165	
20	Luxembourg	300-05	xxx	350	1200	
21		531-33	xxx	3200	1600	
22	Belgique	68	xxx	450	200	
23		145	xxx	900	300	
24		471-77	0	1200	400	
25		761-72	xx	1300	460	
26		979-85	xx	2300	800	
27		1025-26	xx	125	40	
28		1262-68	xxx	350	160	
29		1287-89	xxx	60	30	
30		1304-6;1313-7;1322-6	xxx	132	60	
31		1399-1403	xxx	50	25	
32		1404-09	xxx	44	20	
33		1492-95	xxx	60	30	
34		BF 40-41	xxx	200	100	
35	Vatican	26-38	xx	475	1500	
36		274-79	xxx	50	180	
37		289-92	xxx	15	60	
38		293-98	xxx	50	180	
39	Belgique	1677-82	xxx	300	150	
40		1708-11	xxx	150	75	
41		1725;1729-30	xxx	75	38	
42		1738-41	xxx	110	55	
43		1749-51;1753-55	xxx	85	43	
44		1759-61	xxx	140	70	
45		1766-67;1769-71	xxx	90	45	
46		1772-73;1778	xxx	110	56	
47		1785-88	xxx	125	63	
48		1789-94	xxx	250	125	
49		1800-02	xxx	50	25	
50		1804	xxx	50	25	
51		1816-21	xxx	275	138	
52		1843-48	xxx	140	70	
53		1877-80	xxx	110	55	
54		1893-96	xxx	110	55	

1468

196

LA POSTE A TRAVERS LES AGES (Suite du N° 177 de Juin 1983)

La poste internationale

La Belgique peut revendiquer l'honneur de figurer parmi les 22 Etats qui fondèrent l'Union Postale Universelle.

Elle peut également s'enorgueillir du rôle de premier plan que les délégués de son Administration des Postes jouèrent aux congrès et conférences qui se tinrent successivement à Berne en 1874 et 1876, à Paris en 1878 et 1880, à Lisbonne en 1885, à Bruxelles en 1890, à Vienne en 1891, à Washington en 1897, à Berne en 1900, à Rome en 1906, à Madrid en 1920, à Stockholm en 1924, à Londres en 1929, au Caire en 1934, à Buenos-Aires en 1939, à Paris en 1947, à Bruxelles en 1952, à Ottawa en 1957, à Vienne en 1964, à Tokyo en 1969, à Lausanne en 1974 et à Rio de Janeiro en 1979.

Ses représentants prirent, en outre, une part très active aux délibérations de la conférence tenue à La Haye en septembre 1927 et où fut élaboré le premier règlement de la poste aérienne internationale.

Aujourd'hui, outre qu'elle adhère à la Convention Postale Universelle, laquelle constitue l'acte fondamental de l'U.P.U. et règle le service international de la poste aux lettres (y compris les correspondances-avions), la Régie des postes belges participe également à tous les Arrangements facultatifs qui régissent les autres services postaux en régime international, c'est-à-dire les Arrangements concernant les mandats de poste et les bons postaux de voyage, les chèques postaux, les envois contre remboursement, les recouvrements, le service international de l'épargne et les abonnements aux écrits et journaux périodiques.

Enfin, elle adhère à l'Arrangement concernant les colis postaux, branche du service qui est assurée en Belgique par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (S.N.C.B.).

L'activité de notre pays ne se déploie pas seulement sur le plan international général. Dans le cadre des activités européennes, il participe à tout travail tendant à l'amélioration, la simplification et l'harmonisation de la technique postale ou à la réduction des taxes postales dans l'intérêt du public. C'est ainsi qu'il siège, depuis leur création, respectivement en juillet et novembre 1959, à la Conférence européenne des Administrations des Postes et des Télécommunications et à la Sous-Commission "Postes" de la Commission des Communications de l'Union douanière Benelux.

La poste dans la tourmente

Cet admirable service connut deux suspensions occasionnées par les guerres mondiales de 1914 et 1940. La première suspension fut totale, sauf dans les régions non envahies.

En octobre 1914, le service des postes instauré par l'occupant à l'intention de ses autorités et de ses troupes est rendu accessible au public. Au début, la distribution des envois n'est que partielle. Seules les lettres ouvertes sont admises. Plus tard est autorisée l'expédition de journaux, mandats, boîtes-valeurs, recouvrements et paquets à destination de l'intérieur et des pays neutres.

Tous ces objets sont passibles de la censure militaire. Ils doivent être affranchis en timbres allemands portant la surcharge "Belgiën".

Le territoire est divisé en 14 districts postaux.

En mai 1940, le service postal cessa progressivement de fonctionner au fur et à mesure de l'avance des troupes allemandes.

(suite page 6)

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	
55	France	891-6	xxx	375	1300		
56		1257-62	xxx	135	475		
57		1295-300	xxx	95	335		
58		1319-22	xxx	115	400		
59		1363-65	xxx	100	350		
60		1413	xxx	18,5	65		
61		1422	xxx	185	650		
62		1460-2 ;1466-7	xxx	11	40		
63		1519-24	xxx	13,25	45		
64		1525-9	xxx	10,75	40		
65		1532-3;1537-9	xxx	12,25	45		
66		1571-5	xxx	10	35		
67		1576-81	xxx	12,25	45		
68		1664 C	xxx	70	245		
69		2033-6	xxx	17,5	60		
70		2037-9	xxx	11,5	40		
71		2040-4	xxx	18,5	65		
72		2045-9	xxx	19,5	70		
73		2050-5	xxx	29,5	105		
74		PA 49-51	xxx	22	80		
75		PA 52-5	xxx	33,5	120		
76		Préos 134-7	xxx	75	260		
77		Préos 138-45	xxx	135	470		
78		Préos 146-57	xxx	162,5	570		
79		Préos 158-61	xxx	25	90		
80		Préos 162-5	xxx	25	90		
81		Préos 166-9	xxx	22	80		
82		Préos 170-3	xxx	20	70		
83		Préos 174-7	xxx	20	70		
84		Unesco 43-5	xxx	60	210		
85		Unesco 46-8	xxx	60	210		
86		Unesco 49	xxx	30	105		
87		Unesco 50-2	xxx	30	105		
88		Europe 53-5	xxx	27,5	95		
89		Unesco 56-7	xxx	10	35		
90		Europe 58-9	xxx	10	35		
91		Unesco 60-3	xxx	12,5	45		
92		Europe 63-4	xxx	9	30		
93		Europe 65-7	xxx	12	40		
94		Unesco 68-70	xxx	12,5	45		
95		Belgique	1399-403	xxx	50	25	
96			1454-55	xxx	40	20	
97			1470-73	xxx	60	30	
98			1492-95	xxx	60	30	
99			1571-72; 1588	xxx	65	32	
100			1652-55	xxx	90	45	
101			1662-65	xxx	120	60	
102			1705-6	xxx	60	30	
103			1738-41	xxx	110	55	
104			1759-61	xxx	140	70	
105			1778	xxx	75	37	
106			1639; 1795	xxx	70	35	
107			1800-02	xxx	50	25	
108			1804	xxx	50	25	
109			BF 49	xxx	140	70	
110			1836	xxx	50	25	
111			1840-41	xxx	70	35	
112			1860 + BF 52	xxx	72	36	
113			1921-2	xxx	70	35	
114			1932-5 + BF 54	xxx	220	110	

3838

204

Mais, à partir du 29 juin suivant, en vue d'apporter un réconfort moral à la population, tout en lui laissant la satisfaction d'être desservie par des postiers belges, le service de la poste aux lettres, limité d'abord au territoire national, est mis sur pied en utilisant tous les moyens de transport dont on peut disposer (vicinaux, tronçons de lignes de chemin de fer, tramways, vélos, piétons se relayant d'un bureau de poste à l'autre, etc...). Le service de la poste aérienne restera toutefois complètement interrompu pendant toute la durée des hostilités,

Le 4 juillet, une distribution des correspondances et une levée des boîtes aux lettres sont rétablies.

Emigré en France, l'Office des Chèques postaux reprend son activité normale en Belgique dès le 22 juillet.

Enfin, le 5 août de la même année, le public est de nouveau admis à faire usage, mais dans une certaine mesure seulement, des autres services financiers.

Par la suite, l'autorité occupante autorise la reprise de certaines relations postales internationales, avec l'Allemagne d'abord, puis avec les pays neutres, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France.

L'occupant censure les envois originaires ou à destination de l'étranger et procède, en service intérieur, à une vérification des correspondances dans différents bureaux de poste.

À partir de mai 1944, les destructions résultant du bombardement des moyens de communication, réduisent de nouveau les possibilités de fonctionnement du service postal.

Du fait de l'avance des armées alliées, en septembre, le service postal ne subit qu'une interruption d'un ou deux jours et certaines relations postales internationales reprennent par l'intermédiaire des services militaires alliés.

Nouveau départ

Depuis 1945, les services postaux furent constamment adaptés aux exigences croissantes des usagers.

La modernisation du réseau ferroviaire a entraîné l'échange plus régulier et plus rapide du courrier entre les principaux centres de tri.

Le rayon d'action et les horaires des ambulants sont étudiés de façon que chaque office distributeur puisse recevoir les jours ouvrables, non seulement la correspondance originaire de la capitale, mais également celle provenant des dernières levées utiles des boîtes aux lettres, effectuées dans n'importe quelle localité du pays.

En 1968, afin d'accroître l'efficacité de ce système, des ambulants autonomes ont été mis en service. Ceux-ci, contrairement aux ambulants ordinaires ne sont pas incorporés à un autre train de voyageurs ou de marchandises. Ces trains sont uniquement réservés aux besoins postaux.

Par ailleurs, dès 1956, le souci de l'Administration d'accélérer la collecte et la remise du courrier tout en allégeant la tâche de son personnel, se traduit par la décision d'opérer la motorisation progressive des services intéressés, tant en région urbaine que rurale.

Au 1er février 1981, le parc automobile relatif à cette opération comportait 2.469 camionnettes légères et moyennes réparties dans 783 bureaux-distributeurs.

(à suivre)

Extrait d'un opuscule édité et imprimé par la Régie des Postes en 1981

N° lot	Pays	Description	Etat	Côte	Départ	Adjugés à
6e 115	Belgique	538-46	xxx	475	235	
116		661-69	xxx	300	150	
117		987-89	xxx	750	375	
118		991-93	xxx	600	300	
119		994-95	xxx	700	350	
120		1053-62 + PA 30-35	xxx	800	400	
121		1182-87	xxx	650	325	
122		1188-90	xxx	200	100	
123		1198-1203	xxx	440	220	
124		1205-11	xxx	425	210	
125		1216-21	xxx	425	210	
126		1225-30	xxx	400	200	
127		1233-38	xxx	400	200	
128		1241-42	xxx	200	100	
129	1243-45	xxx	100	50		
130	1262-68	xxx	350	175		
131	1272-77	xxx	150	75		
132	1287-89	xxx	60	30		
133	1307-12	xxx	90	45		
134	1313-14; 1329-32	xxx	50	25		
135	1337-39	xxx	50	25		
136	1344-48	xxx	160	80		
137	1354-58; 1360-62	xxx	60	30		
138	1372-73; 1374-80	xxx	90	45		
139	1385-88; 1391-94	xxx	105	52		
140	1399-1403; 1427-31	xxx	90	45		
141	1470-73	xxx	60	30		
142	1474-77; 1505-07	xxx	100	50		
143	BF 46	xxx	200	100		
144	1662-65	xxx	120	60		
145	1816-21	xxx	275	135		
146	BF 26	x	3800	1300		
147	BF 31	xxx	7000	3500		
148	BF 33	xxx	425	215		
149	BF 34	xxx	550	275		
150	BF 43	xxx	70	35		
151	BF 46	xxx	200	100		
152	BF 49	xxx	140	70		
153	BF 50-51	xxx	400	200		
154	BF 52	xxx	60	30		
155	BF 53	xxx	110	55		
156	BF 55	xxx	150	75		
157	France	444 (4)	xxx	24	96	
158		445 (4)	xxx	30	120	
159		582 (3)	xxx	15	60	
160		583 (4)	xxx	8	32	
161		584 (4)	xxx	14	56	
162		585-86 (4)	xxx	44	176	
163		600 (4)	xxx	14	56	
164		1177-78 (4)	xxx	12	48	
165		1187-88 (4)	xxx	72	288	
166		1203-06 (4)	xxx	80	320	
167		1215 (4)	xxx	9	36	
168		1217 (4)	xxx	14	56	
169		1220 (4)	xxx	8	32	
170		2221-23 (4)	xxx	34	136	
171		1224 (4)	xxx	6	24	
172		1225 (4)	xxx	13	52	
173		1226-27 (4)	xxx	68	272	
174		1243 (4)	xxx	20	80	
175	1245 (4)	xxx	36	144		

3688
176

3.884

I N M E M O R I A M

.....



Nous avons le pénible devoir de vous faire part de la perte cruelle que nous venons d'éprouver en la personne de Monsieur

J E A N V A N I M P E

Président du club philatélique de Wavre

décédé à la clinique Saint-Luc, le 20 octobre 1983.

Monsieur Van Impe était membre de notre club depuis environ 18 ans.

Il avait accepté le 20 février 1969 d'en assumer la présidence. Ce fut sous celle-ci que furent réalisées la prévente du timbre Noël 1970, la prévente du timbre Adolphe Quetelet 1974, l'organisation des Journées d'échanges depuis 1975, la prévente du timbre Lions international en 1977 et la prévente du timbre "Journée du timbre en 1979.

Les funérailles de Monsieur Van Impe furent célébrées le mardi 25 octobre à 14 H 30 en l'église Saint-antoine à Wavre. Notre club y était représenté par M Jh Viroux, vice-président; M P Jottard, trésorier; M G Otten, secrétaire; Mme J Coppine, MM A Despontin, J Dessy, Fd Van Hautem, membres.

Nous présentons à Madame Van Impe, à Madame Manneback, à Monsieur Albert Manneback ainsi qu'à toute la famille, nos sincères condoléances.

L E C O M I T E

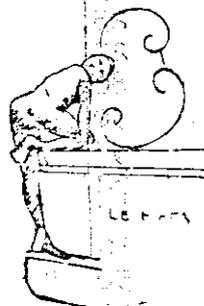
AU DRAPEAU BELGE s.p.r.l.

R.C. Nivelles 22 934

C.C.P. 000-0722560-07

Marchand - Tailleur
Confections
pour hommes
et enfants

Rue Haute 24 - 1300 Wavre - T. (010) 22 25 12



Cercle d'Echecs

Cercle Philatélique

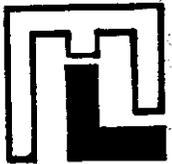
Union des Fanfares

2 salles pour réunions

CAFÉ DE LA PAIX

42, PLACE ALPHONSE BOSCH
1300 WAVRE

Tel. (010) 22 34 96
T.V.A. 617.745.290



Pour toutes vos Assurances et Prêts
et pour votre Epargne

MADAME
BRIGITTE LORGÉ-LADRIELLE
ET MONSIEUR
MARCEL LADRIELLE

BUREAU : Rue du Chemin de Fer, 15 - 1300 WAVRE

Ouvert : de 9 à 12 h. et de 13 à 16 h.
sauf le samedi (sur rendez-vous)

Téléphone : (010) 22 23 28